



*Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture*

## **DECLARATION DE L'ACTION DES CHRETIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE AU BURUNDI FACE A LA RECRUDUSCENCE DES VIOLENCES AU BURUNDI.**

1. Le troisième mandat illégal de Pierre Nkurunziza, le Président de facto du Burundi a été depuis le mois d'avril 2015 jusqu'aujourd'hui source de malheurs pour les burundais. Ce premier se servant de la milice imbonerakure, les jeunes de son parti politique le CNDD-FDD, de quelques membres de la police nationale et de l'armée, des agents du Service National de Renseignement, a usé de toutes les forces illégales pour réprimer très sérieusement ses opposants politiques et défenseurs des droits humains qui ont osé s'opposer à lui ou dénoncer les abus de son pouvoir.
2. Dans ce souci de garder le pouvoir et d'intimider les Burundais, le Président Pierre Nkurunziza et sa clique commettent des crimes contre l'humanité on citerait 500 à 2000 cas de morts selon l'ONU et les associations des droits de l'homme, des centaines de cas de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires ainsi que des actes de viol. Acat-Burundi déplore le fait que le recours à la torture et aux mauvais traitements redeviennent monnaie courante et que les auteurs de ces actes jouissent d'une impunité totale, les effectifs sont accablants où l'ONU et les organisations de droits de l'homme ont déjà recensé plus de 600 cas de tortures tandis que les cas, de détentions arbitraires se comptaient par milliers. Cette crise politique a contraint les Burundais à l'exil où de nombreux réfugiés se trouvent dans les pays voisins du Burundi, le HCR compte plus de 400.000 depuis de début de la crise.
3. Des organisations de défense des droits de l'homme et des médias en exil ne cessent de dénoncer ces barbaries qui se passent en toute impunité. L'appareil judiciaire burundais étant devenu un outil du pouvoir pour poursuivre et juger les opposants du régime. Même la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi(CNIDH) se montre passive aux violations des droits de l'homme que subissent les Burundais et passe outre sa mission en déclarant que la Cour Pénale Internationale n'a pas à enquêter sur les divers crimes commis, déclaration qui laisse aisément entendre sa position qui est de mèche avec le Gouvernement sanguinaire de Bujumbura.



*Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture*

4. L'ACAT Burundi est préoccupé qu'au cours de ces mois de juillet et août 2017, une recrudescence des violences est à faire remarquer en l'occurrence les jets de grenade et la découverte des cadavres dans les rivières. Les réseaux sociaux qui restent l'une des rares moyens de communications, les médias, les organisations de défense des droits de l'homme tant nationales qu'internationales, la presse nationale et étrangère rapportent de tels cas chaque jour.
5. Aujourd'hui, des innombrables corps sont trouvés dans surtout les rivières de Rusizi, Ruhwa et Ndurumu. ACAT BURUNDI en a déjà recensé plus de 17 cadavres non identifiés au cours de deux dernières semaines du mois d'août.
6. Les explosions de grenade dans les milieux publics tels que les bars ont repris de plus belle. Les victimes se comptent à plus d'une dizaine de blessés graves après explosion d'une grenade dans un cabaret. Bien d'autres rapports des ongs comme la Ligue Iteka et SOS Torture ont rapporté d'autres cas similaires dans différentes localités.
7. On assiste également à de nombreux cas de simulation de suicide qui sont devenues monnaie courante sans doute suite au désarroi que vit les Burundais.
8. Face à cette situation de plus en plus déplorable, ACAT Burundi voudrait attirer l'attention encore une fois de tout le monde sur les violations massives du droit de la personne humaine à l'intégrité physique reconnu par les différents instruments tant nationaux qu'internationaux, qui est bafoué à l'insu de tous, en pleine journée et sans aucun souci. La justice burundaise n'étant pas indépendante, les présumés auteurs n'ont aucun souci car sachant bien qu'il n'y aurait pas de poursuite. Il est indéniable que toutes ces exactions sont commanditées par les agents de l'Etat puisque la majorité des victimes sont des opposants du pouvoir, les membres de leur famille, etc.
9. Peu de jours restent pour que le Burundi puisse se retirer complètement du Statut de Rome et pendant ce temps la situation des droits de l'homme s'empire, n'est-ce pas une façon de narguer la communauté internationale et régionale ?
10. Un appel vibrant est lancé à l'intention de la Cour Pénale Internationale, la seule et unique chance pour les victimes et leurs familles de recouvrer leur droit de voir les présumés auteurs être poursuivis en justice et être punis. Le 27 octobre le Burundi se retire de la CPI, nous réitérons la CPI à agir



*Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture*

rapidement. Sinon, les conséquences seront dramatiques et les garanties de non-retour anéanties.

11. Acat-Burundi demande aussi à la communauté internationale surtout à la communauté de l'Afrique de l'Est de s'impliquer davantage pour la résolution de la crise politique que vit le Burundi et de garder un œil vigilant sur les violations de droits de l'homme et s'apprêter à intervenir pour sauver le pays de la tyrannie de Pierre Nkurunziza.

Fait à Bujumbura, le 31/08/2017